

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017 à 21h00

Étaient Présents

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ – M.ROMAIN – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – P.GONZALEZ – H.BATT-FRAYSSE (arrivée à 21h11) – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – J.L.ANTROPE – M.Ch.BIHOREAU – Th.MARNET (arrivé à 21h45) – C.CMALBEC – Ch.AMAURY – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – J.DESVIGNES – A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – E. LE LANDAIS – B.BONNAIN – P.EGEE – D.DARIO – Q.ABOUT – S.DJAADI – M.PERRIN.

Représentés :

C.MICHONDARD par M.DJAADI

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur E. AUBERT

Madame Cécile MALBEC est désignée à l'unanimité.

II – Installation de Mme PERRIN

Rapporteur E. AUBERT

Suite à la démission de Mme LAPLAGNE déposée par courrier du 26 septembre 2017 et acceptée par M. Le Sous-Préfet par retour de courrier en date du 15 novembre 2017, il a été proposé à Mme Marion PERRIN, suivante sur la liste « EVOLUTION » de siéger au sein du conseil municipal en qualité de conseillère municipale.

Mme Marion PERRIN ayant accepté, il y a lieu de l'installer dans ses fonctions.

Vote à l'unanimité.

III – Approbation du procès-verbal précédent

Rapporteur E. AUBERT

Le procès-verbal est **accepté à la majorité : 23 POUR – 5 CONTRES (E. LE LANDAIS- B. BONNAIN - P. EGEE – V. LEMAITRE – A. D'ANNOVILLE)**

IV – Compte rendu de décisions

Rapporteur E. AUBERT

2017/30 – Convention UGAP – La Commune souhaite passer par la Centrale d'achat UGAP pour renouveler la procédure du dispositif de fourniture de gaz dont le marché arrive à échéance le 30 juin 2018.

2017/31 – Avenant au contrat n°078397_PMS_00 de prévoyance collective maintien de salaire avec la MNT pour la modification du taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2018, le portant à 1.42 %.

2017/32 – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la micro-crèche « Le Village » pour définir le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre avec la Société TISNE & CO soit 21 000 € T.T.C.

2017/33 – Contrat avec l'Orchestre NEVADA pour la partie dansante du repas des seniors du 13 janvier 2018 pour un montant de 656.33 € T.T.C.

2017/34 – Contrat de location des Salons Saint Exupéry à Coignières pour l'organisation du repas de nouvelle année des seniors le 13 janvier 2018 pour un montant de 2 734 € T.T.C.

Sur la décision 2017/32 - Mme BONNAIN demande le coût définitif du marché de maîtrise d'œuvre de la micro-crèche « Le Village » compte tenu de l'avenant pris.

Mme AUBERT répond que l'avenant ne modifie pas le coût définitif du marché mais le fixe à 21 000 € T.T.C, application de la loi MOP.

Mme BONNAIN souhaite connaître le coût de l'opération totale de la micro-crèche.

Mme AUBERT répond que le coût total s'élève à 235 000 € et que la maîtrise d'œuvre est comprise dans ce montant.

V – Modification de plusieurs commissions communales

Rapporteur E. AUBERT

Suite à la démission de Mme LAPLAGNE et à l'installation de Mme PERRIN, il y a lieu de procéder à la modification de plusieurs commissions communales.

M. ABOUT souligne qu'il n'y a aucune volonté de Mme Le Maire de remplacer un maire adjoint (cf. suite à la démission de Mme Laplagne). Pour lui il n'y aucune obligation de parité. Il communiquera le texte.

Mme Le Maire a connaissance du texte en question et a consulté les services de la préfecture à ce sujet. Elle attend toujours leur réponse.

Mme DARIO trouve dommage que soit séparée la commission solidarité du CCAS.

M. DJAADI demande un vote à bulletin secret.

Seuls 3 membres sont d'accord pour le vote à bulletin secret, le vote a donc lieu à main levée.

- **Commission URBANISME – DEVELOPPEMENT DURABLE – Evelyne AUBERT**

- ✓ Marie-Christine BIHOREAU
- ✓ Hèlène BATT-FRAYSSE
- ✓ Jean-Luc ANTROPE
- ✓ Gilles MAREVILLE
- ✓ Jérôme BOUGEAULT
- ✓ Aimeric DANNOVILLE
- ✓ Bertille BONNAIN
- ✓ Stéphane DJAADI
- ✓ Dominique DARIO

- **Commission FINANCES – Daniel DOUX**

- ✓ Patrice GONZALEZ
- ✓ Hèlène BATT-FRAYSSE
- ✓ Gilles MAREVILLE
- ✓ Eric LE LANDAIS
- ✓ Quentin ABOUT
- ✓ Dominique DARIO
- ✓ Pascal EGEE

- **Commission SECURITE – CIRCULATION – TRANSPORTS – Daniel DOUX**
 - ✓ Marie-Christine BIHOREAU
 - ✓ Thierry MARNET
 - ✓ Gilles MAREVILLE
 - ✓ Patrice GONZALEZ
 - ✓ Jérôme BOUGEAULT
 - ✓ Eric LE LANDAIS

- **Commission ENFANCE – EDUCATION – JEUNESSE – Véronique DEZ**
 - ✓ Hèlène BATT-FRAYSSE
 - ✓ Sylvie LEGRAND
 - ✓ Marion PERRIN
 - ✓ Julien DESVIGNES
 - ✓ Valérie LEMAITRE
 - ✓ Catherine MICHONDARD

- **Commission SOLIDARITE – LOGEMENTS SOCIAUX – Michel ROMAIN**
 - ✓ Christian AMAURY
 - ✓ Patrice GONZALEZ
 - ✓ Cécile MALBEC
 - ✓ Valérie LEMAITRE
 - ✓ Bertille BONNAIN

- **Commission TRAVAUX – VOIRIE – RESEAUX – Bernard CLAISSE**
 - ✓ Jean-Luc ANTROPE
 - ✓ Thierry MARNET
 - ✓ Christian AMAURY
 - ✓ Aimeric DANNOVILLE
 - ✓ Quentin ABOUT
 - ✓ Eric LE LANDAIS

- **Commission VIE ASSOCIATIVE – SPORT – CULTURE – Cédric CHAUVIERRE**
 - ✓ Sylvie LEGRAND
 - ✓ Jean-Luc ANTROPE
 - ✓ Mary-Ellen GAUCHE
 - ✓ Julien DESVIGNES
 - ✓ Marion PERRIN
 - ✓ Cécile MALBEC
 - ✓ Catherine MICHONDARD
 - ✓ Dominique DARIO
 - ✓ Pascal EGEE

- **Commission ECONOMIE – TOURISME – Sylviane NEDELEC**

- ✓ Jérôme BOUGEAULT
- ✓ Cécile MALBEC
- ✓ Christian AMAURY
- ✓ Julien DESVIGNES
- ✓ Thierry MARNET
- ✓ Stéphane DJAADI
- ✓ Valérie LEMAITRE
- ✓ Pascal EGEE
- ✓ Dominique DARIO

Vote à la majorité : 25 POUR – 3 CONTRES (C. MICHONDARD – S. DJAADI – Q. ABOUT)

VI – Modification de la Commission d’Appel d’Offres (CAO)

Rapporteur E. AUBERT

Le Conseil municipal, par délibération en date du 17 avril 2014, a créé la CAO permanente de la Ville et a élu ses membres, conformément aux dispositions de l’article 22 du code des marchés publics alors en vigueur.

Compte tenu des démissions successives de M. Daniel AUGE, M. Marc PAULET et Mme Catherine LAPLAGNE, il y a lieu de procéder à la désignation de trois nouveaux membres de la CAO (1 titulaire et 2 suppléants).

L’application de L’article 22 III du code des marchés publics soumis à l’avis des membres de l’assemblée et accepté propose la désignation de Mme Bertille BONNAIN en qualité de membre titulaire de la CAO, de M. Pascal EGEE et Mme Sylviane NEDELEC en qualité de membres suppléants de la CAO d’où l’actualisation de la liste des membres de la CAO comme suit :

Membres titulaires :

- M. Bernard CLAISSE
- M. Daniel DOUX,
- Mme Véronique DEZ
- Mme Bertille BONNAIN
- M. Quentin ABOUT

Membres suppléants :

- Mme Sylviane NEDELEC
- M. Christian AMAURY
- M. Thierry MARNET
- M. Pascal EGEE
- Mme Dominique DARIO

Vote à l’unanimité.

VII – Modification de représentation dans différents syndicats et organismes

Rapporteur E. AUBERT

- a) Modification de représentation au comité syndical du P.N.R.H.V.C. – Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Compte tenu de la démission de Mme LAPLAGNE, il y a lieu de la remplacer en qualité de délégué suppléant au sein du Comité Syndical du P.N.R.H.V.C. **Monsieur Gilles MAREVILLE s'étant porté candidat, il est désigné à l'unanimité.**

- b) Modification de représentation au SIRYAE

Rapporteur E. AUBERT

Compte tenu de la démission de Mme LAPLAGNE, il y a lieu de la remplacer pour représenter la commune au SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau).

Monsieur Bernard CLAISSE est nommé titulaire et Monsieur Christian AMAURY, suppléant.

Vote à l'unanimité.

- c) Modification de représentation au SMAGER

Rapporteur E. AUBERT

Compte tenu de la démission de Mme LAPLAGNE, il y a lieu de la remplacer pour représenter la commune au SMAGER (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Etangs et Rigoles).

Monsieur Bernard CLAISSE est nommé délégué titulaire.

Vote à l'unanimité.

- d) Modification de représentation à l'A.S.S.A.D.

Rapporteur E. AUBERT

Mme MALBEC ne souhaitant plus occuper cette mission, il y a lieu de la remplacer en qualité de délégué titulaire.

Madame Valérie LEMAITRE est nommée délégué titulaire.

Vote à l'unanimité.

- e) Remplacement de M. PAULET délégué titulaire au Comité de Jumelage

Rapporteur E. AUBERT

Compte tenu de la démission de M. PAULET en date du 1^{er} juillet 2017, il y a lieu de le remplacer pour représenter la commune en qualité de délégué titulaire au Comité de Jumelage.

Madame Sylvie LEGRAND est nommée délégué titulaire.

Vote à l'unanimité.

f) Election d'un nouveau conseiller communautaire

Rapporteur E. AUBERT

Compte tenu de la démission de Mme LAPLAGNE élue conseillère communautaire en date du 29 juin 2017, il est procédé à de nouvelles élections au scrutin de liste à un tour à bulletin secret afin de la remplacer.

Les candidats proposés sont :

- Liste EVOLUTION 2014 : Mme Sylviane NEDELEC
- Liste LE MESNIL EN MOUVEMENT : Mme Dominique DARIO

M. D'ANNOVILLE intervient en faveur de Mme DARIO pour inviter les conseillers municipaux à voter pour elle ceci dans un souci de démocratie.

M. ABOUT conteste la procédure utilisée en indiquant qu'il doit être fait application de l'article L.5211-1 du CGCT qui stipule que le siège doit être pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Mme AUBERT maintient le vote à bulletin secret.

Les résultats de vote obtenus sont les suivants :

- Liste EVOLUTION 2014 : Mme Sylviane NEDELEC : 10 voix
- Liste LE MESNIL EN MOUVEMENT : Mme Dominique DARIO : 13 voix
- Blancs : 3
- Nuls : 3

Mme Dominique DARIO est élue conseillère communautaire.

VIII – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur E. AUBERT

La modification du règlement intérieur du Conseil Municipal est proposée pour mettre à jour la liste des commissions permanentes et légales (article 29) et permettre de mieux encadrer la rédaction des procès-verbaux (articles 24 et 25).

L'article 29 est ainsi modifié :

Les Commissions permanentes sont les suivantes à compter du 30/11/2017 :

1. Urbanisme – Développement durable
2. Finances
3. Sécurité – Circulation – Transports
4. Enfance – Education – Jeunesse
5. Solidarité – Logements Sociaux
6. Travaux – Voirie – Réseaux
7. Vie Associative – Sport – Culture
8. Economie - Tourisme

L'article 24 est ainsi modifié :

« Les séances publiques du Conseil Municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. La formule de procès-verbal avec relation in extenso des débats n'est pas exigée par la loi. On peut donc admettre que chaque séance du Conseil Municipal fasse l'objet d'un compte-

rendu ou procès-verbal ne mentionnant que les rapports ou exposés des motifs, une analyse succincte des interventions ayant précédé le vote et le texte de la délibération votée.

Des conseillers municipaux peuvent demander que leurs déclarations y soient reproduites, mais, dans ce cas, les intéressés doivent remettre au secrétaire de séance, en fin de réunion, la version écrite de leurs propos.

Les questions orales ou écrites posées par les membres de l'Assemblée ainsi que les réponses apportées par le ou les rapporteurs figurent de manière synthétique au procès-verbal adressé aux membres du Conseil Municipal, puis mis à la disposition de la presse et du public après approbation lors de la séance suivante.»

Le deuxième paragraphe de l'article 25 est supprimé.

Mesdames DARIO et BONNAIN pensent que le procès-verbal doit être le reflet des débats tenus lors des séances et qu'il y a un manque de transparence s'ils ne sont pas repris.

Mme AUBERT ne souhaite plus de verbatim. Seuls seront repris de manière synthétique les échanges importants et les interventions communiquées par écrit au secrétaire en fin de séance de séance.

Vote à la majorité : 23 POUR – 6 CONTRES (D. DARIO – P. EGEE – B. BONNAIN – E. LE LANDAIS – V. LEMAITRE – A. D'ANNOVILLE).

IX – Nouvelle charte des conseils de quartier

Rapporteur H. BATT-FRAYSSE

Mme BATT-FRAYSSE explique que quelques points de détail de la Charte précédente ont été modifiés afin de tenir compte de l'expérience du fonctionnement. La nouvelle charte a été adressée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Intervention de Mme BONNAIN :

« Il avait été évoqué lors des précédents conseils de quartier le principe d'un renouvellement à mi-mandat pour laisser la place à de nouveaux conseiller / coordinateur / président.

Or, je constate que le renouvellement des présidences et des coordinateurs ainsi que des conseillers est toute relative. Par exemple concernant la présidence, je suis la seule à ne pas avoir été renouvelée.

Si je n'avais pas fait acte de candidature c'est parce que je m'étais conformé à ce souhait de renouvellement alors que j'aurais été intéressée pour continuer. Et je pense que certains conseillers de quartiers qui n'ont pas postulé à nouveau, l'ont fait pour les mêmes raisons.

Aussi, il est dommage quand on pose une règle de ne pas la suivre. De plus, avec une conseillère municipale d'opposition cela gagnait en ouverture et était plutôt bien perçu par les habitants de mon quartier.

En conclusion, je constate que les règles édictées ne sont pas appliquées et que l'ouverture qu'il pouvait y avoir n'est plus. C'est bien dommage ! ».

Vote à l'unanimité.

X – Dissolution et répartition de l'actif et du passif du SYMEN

Rapporteur D. DOUX

M. DOUX rappelle que le 1^{er} juillet 2016, le Préfet a mis fin à l'exercice des compétences du SYMEN. En février 2017, le SYMEN en vue de sa dissolution a décidé de proposer aux Communes membres de répartir l'actif et le passif du Syndicat selon une clé de répartition acceptée par tous les membres.

- Les délibérations concordantes ont été approuvées par l'ensemble des conseils municipaux et conseil communautaire.

La Trésorerie de Maurepas avant intégration dans les comptes des différents membres, sollicite un ajustement mineur de 0.01€ sur un résultat d'investissement reporté, au niveau de la délibération du SYMEN et de la Commune du Mesnil Saint Denis.

Vote à l'unanimité.

XI – Reprise de provisions pour risques et décision modificative n°3

Rapporteur D. DOUX

La commune a constitué de 2012 à 2015, 4 provisions de 40 000 € prévues pour faire face à des risques et imprévus liés à des affaires contentieuses en matière d'urbanisme (contentieux liés à des permis de construire) et de gestion du personnel, recours qui pouvaient donner lieu à des indemnisations du plaignant d'un montant important.

L'ensemble de ces dossiers de contentieux étant désormais forclos, proposition de procéder à la reprise de ces provisions.

Vote à l'unanimité.

XII – Acquisition d'un tracteur – décision modificative n°4

Rapporteur D. DOUX

M. DOUX explique que le tracteur des ateliers municipaux est tombé en panne. Compte tenu de l'âge de ce tracteur et du caractère irréparable de la panne, il a été décidé de procéder à l'achat d'un nouvel engin, indispensable à notre commune puisqu'il est utilisé dans le cadre des opérations de déneigement de la voirie communale ainsi que dans le cadre du fauchage des abords de route.

Compte tenu que le prix d'achat de ce tracteur s'élève à 40 440 € TTC, il y a lieu de procéder à la décision modificative n°4 suivante :

2182 - Matériel de transport :+ 40 500 €

2111 - Terrains nus : - 40 500 €

Vote à l'unanimité.

XIII – Droits de réservation supplémentaires auprès d'Immobilière 3F sur le programme de logements sociaux du secteur SULLY

Rapporteur M. ROMAIN

Proposition, comme pour chaque programme de logements sociaux, de verser des droits de réservation supplémentaires au bailleur social Immobilière 3F dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur SULLY.

Pour ce programme, les droits s'élèvent à 60 000 € et permettent d'obtenir la maîtrise de l'attribution de 2 logements supplémentaires sur une période de 40 ans. Cette somme vient en déduction des pénalités payées par la commune dans le cadre de la Loi SRU la deuxième année qui suit son versement.

Pour permettre le versement de cette participation sur le budget 2017, il y a lieu de procéder à la décision modificative n°5 suivante :

204172 – Subventions d'équipement aux établissements publics locaux – Bâtiments et installations (Aide au secteur locatif) :+ 60 000 €

21111 – Terrains nus :- 60 000 €

Mme BONNAIN interroge M. ROMAIN sur la typologie des logements et demande si la société I3F est le constructeur ?

M. ROMAIN répond que la société I3F n'est pas le constructeur mais récupèrera les logements en VEFA et énumère la typologie des 19 logements consentis à la ville dans le cadre de la garantie d'emprunt : 6 PLAI (2T2 – 3T3 – 1T4) – 9 PLUS (1T1 – 3T2 – 3T3 – 2T4) – 4 PLS (1T2 – 3T3)

Vote à la majorité : 26 POUR – 3 ABSTENTIONS (P. EGEE – B. BONNAIN – E. LE LANDAIS)

XIV – Autorisation au Maire de signer une déclaration préalable pour la pose d'un abri de jardin à la maternelle du Bois du Fay

Rapporteur V. DEZ

L'abri de jardin de l'école maternelle Bois du Fay date des années 90 et se délite : toit se désagrégeant, plancher putréfié, côtés troués....

Proposition d'autoriser Mme le Maire à signer et déposer une déclaration préalable de travaux pour changer cet abri de jardin.

M. D'ANNOVILLE demande s'il s'agit d'un abri de jardin ordinaire ou spécial maternelle ?

Mme DEZ répond qu'il s'agit d'un abri de jardin ordinaire.

Mme BONNAIN souhaite connaître le coût.

Mme DEZ : 15 000 € environ.

Vote à l'unanimité.

XV – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement – 2016

Rapporteur E. AUBERT

Le rapport a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. **Dont acte.**

XVI – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (SPANC) – 2016

Rapporteur E. AUBERT

Le rapport a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. **Dont acte.**

XVII – Rapport annuel du délégataire relatif au service de l'eau potable (RAD) et Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) du SIRYAE - Exercice 2016

Rapporteur B. CLAISSE

Les rapports ont été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux. **Dont acte.**

M. CLAISSE précise qu'à partir du 11 décembre nous aurons de l'eau décarbonatée sur l'ensemble de la commune comparable à la cristalline d'où une eau de bonne qualité.

Le SIRYAE procède actuellement au changement de canalisation en fonte de 28 logements sur le BDF.

XVIII – Rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine par l'ARS - Année 2016

Rapporteur B. CLAISSE

Le rapport a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. **Dont acte.**

Questions diverses :

Question de la liste Dynamique 2014 :

- Suite à l'incendie, quel est le devenir de la jardinerie sur le Mesnil ?

Mme AUBERT répond qu'elle ne dispose pas suffisamment de renseignements pour en donner aujourd'hui.

- Pour quoi la commission économie – tourisme ne se réunit-elle pas plus souvent ?

Mme AUBERT communique la date de la prochaine réunion fixée au mercredi 20 décembre 2017 à 21h00.

Informations diverses de Mme AUBERT :

- Mme AUBERT rappelle qu'une réunion publique aura lieu dans la salle du conseil le 4 décembre prochain à 19h00. Cette réunion sera tenue par le bailleur social DOMAXIS et portera sur la présentation du programme immobilier du secteur « Auguste ».
- L'enquête publique concernant le déclassement anticipé du parking rue Emile Fontanier se tiendra du 8 au 22 décembre 2017.

Le déclassement anticipé permet de continuer à utiliser le parking pendant la procédure.

Le dossier sera adressé dès demain, par mail, à l'ensemble des membres du conseil.

Permanence du commissaire enquêteur :

Jeudi 14 décembre 2017 de 14h00 à 19h00

Samedi 16 décembre 2017 de 10h00 à 12h00

Mercredi 20 décembre 2017 de 14h00 à 17h00

- Prochaine commission urbanisme : jeudi 14 décembre 2017 à 21h00.

Fin de séance à 23h00